

SESSION Du 15 octobre 2020

VŒU DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Soutien aux propriétaires d'équidés et de bovins face à la vague d'actes de cruauté envers les animaux en Bretagne

Depuis le printemps, de sordides mutilations d'équidés et de bovins ont été recensées à travers la France : oreilles coupées, yeux arrachés, organes génitaux déchirés, lacérations... L'actualité de ces dernières semaines a démontré que la Bretagne est l'une des régions les plus touchées par ces actes de barbarie, comme le démontrent les attaques à Plouzélambre dans les Côtes-d'Armor, Bannalec dans le Finistère, Miniac-sous-Bécherel en Ille-et-Vilaine ou encore à Saint-Tugdual dans le Morbihan.

Ce sujet appelle une réaction forte de l'Etat. Au-delà de la nécessaire protection des animaux, il s'agit d'éviter l'installation d'une véritable psychose dans les territoires ruraux. Actuellement, de nombreux propriétaires s'organisent, malgré des moyens limités, en effectuant rondes et surveillances de nuit. La détresse des directeurs de centres équestres, éleveurs, propriétaires et, plus généralement, de tous les amoureux des animaux, doit être entendue.

Le Conseil régional de Bretagne, réuni en session plénière le 15 octobre 2020 :

- Réaffirme son soutien aux gendarmes qui agissent pour protéger les élevages y compris la nuit,
- Réaffirme son soutien aux propriétaires d'équidés et de bovins,
- Demande que tous les moyens nécessaires soient mis afin d'arrêter les auteurs de ces mutilations,
- Demande que les sanctions pénales prévues pour actes de cruauté envers les animaux soient pleinement appliquées à ceux qui en auront été reconnu coupables,
- Veillera pour que les assurances interviennent le plus rapidement possible.

Vœu adopté à l'unanimité